



EN COM'1

Le mag' de Bourges Plus

14

SEPT 2023

GRATUITÉ DES BUS !



**DOSSIER
P.4 à 10**



Traduction
du dossier
en FALC p.10

LES TRAVAUX DE LA ZAC MALITORNE INAUGURÉS

Irène Félix, Présidente de Bourges Plus, a inauguré les travaux de requalification des espaces publics de la zone industrielle Malitorne. Ces travaux ont permis notamment la requalification des rues André-Charles Boule, André et Edouard Michelin et Amédée Bollée (trottoirs neufs, pistes cyclables, aménagements pour personnes à mobilité réduite).
Merci à l'entreprise SAET pour son accueil.

Jean-Marie Vollot



Fabrice Archambault



BIENVENUE AUX NOUVEAUX ÉLUS !

Lors du conseil communautaire du 29 juin, deux nouveaux conseillers communautaires ont été installés : Jean-Marie Vollot pour La Chapelle-Saint-Ursin en remplacement d'Yvon Beuchon, et Fabrice Archambault pour Morthomiers en remplacement de Daniel Gravelet.

Jean-Marie Vollot a été élu 6^e vice-président en charge des services et usages numériques, du plan intercommunal de sauvegarde ; et Alain Mazé, 11^e vice-président en charge des déchets ménagers et assimilés et co-président de la conférence des maires. Fabrice Archambault devient membre du bureau en charge de la politique d'achat durable et des services aux communes.

Le portefeuille de Christine Chèze-Dho s'enrichit de l'économie circulaire.

21 939 EUROS POUR ANNOIX

La commune d'Annoix a bénéficié d'un fonds de concours de Bourges Plus d'un montant de 21 939 euros pour la construction d'un city stade. Accessible depuis juin dernier, il fait déjà le bonheur des jeunes Annoyens et Annoyennes.



UN PROJET DE « MAISON DES ÉTUDIANTS »

Les conseillers communautaires, les conseillers municipaux des 17 communes et les membres du Conseil de développement travaillent ensemble pour actualiser le projet de territoire.

Réunis en séminaire le 1^{er} juin dernier, ils ont fait émerger plusieurs nouveaux projets et notamment la proposition de créer une « Maison des étudiants ». Dossier à suivre !

ACTUS ACTUS ACTUS

EDITO



Une augmentation de 1000 emplois salariés du secteur privé dans la zone d'emploi de Bourges : c'est ce que nous enseignent les données de l'Urssaf comparant la période d'avant covid, fin 2019, et le début 2023. Cette belle progression, qui s'accompagne d'une baisse significative du taux de chômage, est un succès partagé.

Pour l'agglomération de Bourges Plus, c'est le signe que les acteurs économiques ont confiance dans notre territoire et sa vitalité et savent pouvoir compter sur la compétence et la fidélité des hommes et des femmes qui y vivent. Et si le secteur de la défense joue à nouveau aujourd'hui son rôle de locomotive, il bénéficie chez nous d'un tissu de petites et moyennes entreprises qui continuent d'investir, accompagné dans sa montée en compétence par l'excellence des centres techniques et de l'enseignement supérieur. Bureaux d'études, services de conseils aux entreprises de très haut niveau complètent aujourd'hui ce panorama.

La création d'emplois, ce sont aussi les remarquables entreprises de l'agroalimentaire qui, vous le lirez dans ce magazine, questionnent leurs façons de travailler pour assumer leurs responsabilités environnementales et sociales : en plus d'une exigence légale et morale, c'est aussi une condition des succès de demain.

Ce sont enfin ces nouveaux secteurs, de la logistique aux énergies renouvelables, qui accompagnent les mutations de notre société.

Bourges Plus, par sa présence auprès des réseaux économiques et sociaux, par les impulsions qu'elle donne pour prendre les tournants écologiques et par les infrastructures qu'elle contribue à offrir – par exemple le bus gratuit ! – concourt à créer la confiance.

En cette rentrée, engageons-nous avec optimisme pour notre territoire !

Irène Félix.

Irène FÉLIX

Présidente de Bourges Plus

SOMMAIRE

EN ACTIONS

DOSSIER

P.4 à 10

**GRATUITÉ
DES BUS**

(FALC p.10)

P.14 et 15
Biodéchets

P.18 et 19
*Le service
habitat*

P.21
*Complé-
mentaire
santé*

P.12 et 13
MONIN

P.16 et 17
*L'inventaire
patrimonial*

P.20
*Parking de
covoiturage*

EN COM'1
Le mag' de Bourges Plus

#14
SEPTEMBRE 2023

N° ISSN : 2779-2498 (imprimé) 2779-668 X (en ligne) - dépôt légal : à parution • Directrice de la publication : Irène Félix • Rédacteur en chef : Nicolas Varin • Rédaction : Nathalie Corboeuf / Olivier Chaussy / Maryline Prévost • Photos : Lydia Descloux / Bourges Plus • Conception / Infographie : Camille Baudry / Noémie Léonard • Rédaction et validation du comité FALC du GEDHIF (professionnels et personnes en situation de handicap) • Impression : Imprimerie Léonce Deprez • Tirage : 59 200 exemplaires • Diffusion : Médiapost • Edité par : Communauté d'agglomération Bourges Plus - 22/31 boulevard Foch - 18 000 Bourges • Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label imprim'vert • Magazine gratuit

ET TOUJOURS...

P.22 *Comment ça marche ?*

P.23 *Temps forts*



À BOURGES ET DANS L'AGGLOMÉRATION, LE BUS C'EST GRATUIT !

Depuis le 1^{er} septembre, le réseau AGGLOBUS est devenu gratuit pour tous et tous les jours. Economies, préservation de l'environnement, accessibilité renforcée... Une véritable révolution qui devrait influencer au quotidien nos modes de déplacements.



Tous les bus d'AggloBus sont désormais gratuits et ce depuis le 1^{er} septembre.

Cela signifie que dans toutes les communes d'AggloBus, c'est-à-dire Bourges et les 16 autres communes de Bourges Plus, ainsi que Saint-Florent-sur-Cher, Fussy et Pigny, toutes les lignes de transport sont accessibles à tous, gratuitement et sans conditions de domicile ou de lieu de travail. Il n'y a plus de titre de transport. Cela vaut pour le transport scolaire également.

Ainsi, après la gratuité le week-end décidée par les élus depuis mai 2021, le bus est bien gratuit **« pour toutes et tous et tous les jours »**.

En partenariat avec la région Centre-Val de Loire, la gratuité s'applique également au transport REMI car et train pour les trajets effectués à l'intérieur du périmètre d'AggloBus, pour les 15-25 ans les week-end et les jours fériés.

LE DROIT À LA MOBILITÉ

L'objectif est de rendre le réseau AggloBus encore plus attractif et adapté aux besoins de tous les habitants, actifs, et visiteurs. Il s'agit de mieux satisfaire les usagers actuels, mais aussi d'inciter tous les citoyens à tester ce mode de déplacement, ne serait-ce qu'une fois par semaine !

Plus besoin de titre de transport, l'objectif est de pouvoir prendre le bus en toute sérénité, en toutes occasions, pour aller travailler, pour aller à l'école, au collège, ou au lycée, à la patinoire, au cinéma, ou à la médiathèque, pour faire ses courses, pour retrouver ses amis le samedi en ville, pour aller déjeuner chez ses grands-parents le dimanche...



QUOI DE NEUF ?

Plusieurs améliorations accompagnent la mise en place de la gratuité sur le réseau :

- Certaines lignes sont modifiées et une nouvelle numérotation plus simple a vu le jour
- Les horaires sont élargis en soirée pour les lignes les plus importantes avec une dernière arrivée proche de 22 heures
- La navette du centre-ville est simplifiée, elle circule sur un trajet unique
- Le dimanche et les jours fériés, les bus circulent toute la journée
- Les services de transport à la demande Vitabus (dont Vitabus soir) sont renforcés ainsi que le service Libertibus pour les personnes à mobilité réduite
- Concernant le service Cycloplus, le nombre de vélos en location est augmenté et de nouveaux modèles sont proposés. Ce service n'est pas gratuit.

D'autres évolutions interviendront en 2025 puis 2026.

LE BUS GRATUIT, C'EST DES ÉCONOMIES !



exemples
pour le prouver

Avant le 1^{er} septembre



PASS AGGLOBUS à tarif réduit + PASS SCOLAIRE

Après le 1^{er} septembre



261 €/an d'économie

Avant le 1^{er} septembre



PASS AGGLOBUS (plus de 26 ans)

Après le 1^{er} septembre



360 €/an d'économie

Avant le 1^{er} septembre



PASS AGGLOBUS + PASS GÉNÉRATION

Après le 1^{er} septembre



324 €/an d'économie

Avant le 1^{er} septembre



PASS AGGLOBUS (plus de 65 ans)

Après le 1^{er} septembre



130 €/an d'économie

Et si vous abandonnez votre voiture au profit du bus, les économies seront également importantes !

Pour connaître précisément les économies réalisées en prenant le bus : faites une simulation sur www.agglobus.com avec le diagnostic mobilité personnalisé



+ de **600 bus** par jour, place de la Nation

+ de **400 bus*** par jour, place Planchat + secteur Europe/Séraucourt

UN ACCÈS FACILITÉ AU CENTRE-VILLE DE BOURGES

L'accès au centre-ville en bus est facilité par la gratuité et la fréquence importante des bus.

Les bus devenant gratuits, un circuit unique de navette remplace les 3 circuits actuels.

* hors navette



LA GRATUITÉ AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Si certains déplacements effectués aujourd'hui en voiture sont faits demain en bus, cela contribuera à *diminuer les émissions de CO2 et de polluants*. Il faut, dans la mesure du possible, continuer à se déplacer à pied pour les trajets courts, et privilégier le vélo et le bus pour les trajets plus longs. Dans l'idéal, le mieux est donc de combiner les trajets à pied, à vélo et en bus. Bourges Plus, les communes de l'agglomération et AggloBus travaillent ensemble dans ce but pour *développer les itinéraires et les services vélos, et pour aménager des cheminements piétons* agréables, accessibles et de qualité.

En outre, il faut des bus moins polluants. *AggloBus remplace progressivement tous les bus gazoil par des bus roulant au Gaz Naturel Véhicules (GNV) ou aux biocarburants*. La navette du centre-ville sera électrique en 2026. Aujourd'hui, la moitié des bus AggloBus roulent déjà au GNV.

UN OBJECTIF AMBITIEUX AVEC 6 MILLIONS DE VOYAGES EN 2024

Avant la mise en place de la gratuité, 3,5 millions de voyages (hors trajets scolaires) étaient effectués sur le réseau. Aujourd'hui, l'objectif est d'atteindre **6 millions dès 2024 et plus de 7 millions en 2030**.

Pour accueillir les nouveaux usagers, **8 nouveaux bus de plus grande capacité** (des bus articulés) vont rejoindre la flotte d'AggloBus courant 2023. En complément, **deux bus « Low Entry »** (avec plus de places assises) permettront d'offrir un meilleur confort aux passagers sur les lignes périurbaines.

L'évolution du nombre de voyageurs sera suivie de près : des dispositifs de comptage sont en cours d'installation au niveau des portes d'accès des bus : chaque montée ou descente d'un usager sera enregistrée. Cela permettra d'ajuster au mieux l'offre de transports si besoin.



CYCLOPLUS, + DE VÉLO ET + DE MODÈLES

Le service Cycloplus a doublé sa flotte de vélos disponibles à la location :

- 160 vélos classiques (99 précédemment)
- 235 vélos à assistance électrique (115 précédemment).

Il propose également à la location :

- 2 vélos cargos électriques « LongTail »
- 2 vélos cargo électriques triporteurs
- 1 tricycle électrique.

Pour s'adapter aux besoins des usagers, il est désormais possible de louer des remorques et sièges enfants. Cycloplus a également revu sa grille tarifaire pour proposer des tarifs dégressifs pour les durées de locations plus longues, et ouvert la location d'un vélo à assistance électrique d'une semaine à un an.

.....

AggloBus accompagne les employeurs

Cycloplus a lancé une offre de location de vélos à destination des employeurs du territoire pour favoriser les déplacements à vélo des salariés pour :

- les trajets dans le cadre d'un déplacement professionnel,
- les trajets domicile-travail,
- les déplacements personnels d'un agent.

Et demain ?

SEPTEMBRE 2025 > AOÛT 2026

- Première étape du réaménagement du pôle d'échanges à la gare SNCF
- 6 lignes de bus prolongées jusqu'à la Gare SNCF
- Ouverture de la maison des mobilités en gare de Bourges : conseil mobilité, services vélos, information mobilité/tourisme

APRÈS SEPTEMBRE 2026

- Renforcement des fréquences de passage sur les lignes de bus principales





QUESTIONS À
Jean-Michel GUERINEAU
Président d'AggloBus

Pourquoi la gratuité ?

En 2020, avec l'équipe municipale, nous avons pris un engagement majeur : repenser en profondeur le réseau de transports et instaurer la gratuité pour tous. A mi-mandat, cet engagement est tenu ! C'est une gratuité totale, généralisée tout le temps, pour toutes et tous, c'est un nouveau droit à la mobilité pour toutes et tous !

Avec cette mesure, nous facilitons les déplacements sur le territoire, nous levons le frein financier à l'usage du bus, nous renforçons le lien entre les communes, les quartiers et le cœur de l'agglomération, nous améliorons le pouvoir d'achat des habitants, nous contribuons à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la qualité de notre environnement. »

L'offre est complétée par la mise en place d'une navette de soirée « Vitabus soir » à Bourges et le renforcement du transport à la demande « VitaBus » pour les communes rurales de l'agglomération. Pouvez-vous expliquer ces deux dispositifs ?

« Vitabus soir » est un service de transport à la demande avec 3 points de montée (Gare, Prado/cinémas et Séraucourt/Maison de la culture) et 27 points de destination possible à Bourges et Saint-Doulchard. Il fonctionne chaque soir avec des départs de la Gare à 21h15, 22h30 et 23h45.

« VitaBus » est aussi un transport à la demande, sur réservation préalable, développé pour les communes ne bénéficiant pas de lignes régulières. Il fonctionne du lundi au samedi de 7h à 19h. Il répond au projet de territoire de Bourges Plus en desservant mieux les communes rurales. Le progrès ne vaut que s'il est partagé ! »

Comment est financée la gratuité ?

« Comme nous nous y étions engagés, cette refonte et ce développement de notre réseau de transport urbain comme sa gratuité sont financés par l'augmentation du versement mobilité versé par les employeurs publics et privés de plus de 11 salariés, versement dont le taux passera progressivement de 2022 à 2024 de 1,25 à 2%, maximum autorisé pour notre territoire. C'est la raison pour laquelle nous avons attaché une attention particulière à l'amélioration de la desserte de l'hôpital et des zones d'emploi. »

*Renseignements : agglobus.transport-a-la-demande.fr

**RETROUVEZ TOUTES
LES INFORMATIONS :**

- > sur www.agglobus.com
- > sur la nouvelle application mobile à télécharger « AggloBus Bourges »

A Bourges et dans l'agglomération, le bus c'est gratuit !

Depuis le 1^{er} septembre 2023, le réseau AggloBus est gratuit pour tous et tous les jours.

Bourges et les 16 communes de Bourges Plus bénéficient de cette gratuité. Le transport scolaire est également concerné. Il n'y a plus de titre de transport à présenter.

Le réseau AggloBus s'adapte aux besoins de tous. Prendre le bus en toute tranquillité est une priorité. Pour aller travailler, aller à l'école, et pour faire ses courses.

La gratuité apporte des améliorations :

- Certaines lignes sont modifiées
- Les horaires sont élargis en soirée
- Les bus circulent les dimanches et jours fériés toute la journée
- Les services comme Vitabus sont renforcés
- La navette du centre-ville est facilitée par un trajet unique
- Il y a de nouveaux bus plus grands

Le service Vitabus, c'est un service de transport à la demande qui dessert les communes ne bénéficiant pas de lignes régulières ou peu.

Concernant Cycloplus, le nombre de vélo en location augmente. Cycloplus, c'est un service de location de vélos et d'accessoires.

La gratuité des transports c'est :

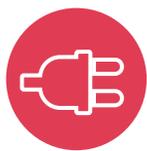
- Faire des économies en abandonnant la voiture
- Aider à diminuer la pollution et favoriser l'environnement
- Se déplacer à pied pour des trajets courts
- Privilégier le vélo et le bus pour les trajets plus longs

Les objectifs de Bourges Plus sont :

- Augmenter le nombre d'usagers du réseau AggloBus
- Développer les itinéraires et services vélos
- Aménager des chemins pour les piétons agréables et accessibles

Agglobus accompagne également les employeurs. Des locations de vélos sont proposées grâce au service Cycloplus.





**RESTONS
CONNECTÉS**

LES CONSEILLERS NUMÉRIQUES DE L'AGGLO

À L'ŒUVRE POUR COMBLER LA FRACTURE NUMÉRIQUE



Chèque énergie, obligation de déclarer le statut d'occupation d'un bien immobilier, fin des contrats de fourniture de gaz naturel à « Tarif Réglementé » ou encore résiliation en ligne des contrats d'assurance et d'autres services (téléphonie, énergie...) : les conseillers numériques de l'agglomération collent à l'actualité pour aider toutes celles et ceux qui ont des difficultés avec les outils numériques.

Si vous souhaitez bénéficier de cet accompagnement, pour vous ou un de vos proches, il vous suffit de remplir le formulaire en ligne ou d'appeler au 02 46 08 11 22 .



ATTENTION !

La Labellisation « Aidants Connect » n'est pas synonyme d'assermentation. En aucun cas nos accompagnants ne peuvent se substituer à vous pour remplir vos actes administratifs. En revanche, ils vous guideront pour que vous puissiez, en toute autonomie, le faire.

3 FORMATS D'INTERVENTION POUR UN SUIVI DE PROXIMITÉ

En difficulté avec les nouvelles technologies ? Ou tout simplement envie d'apprendre ?

Venez, les conseillers numériques de Bourges Plus peuvent vous aider ! Sans rendez-vous, comme aux mairies de Marmagne, de Saint-Germain-du-Puy ou du Subdray.

En atelier collectif à la MJC d'Asnières-lès-Bourges ou à la Cyberbase de la bibliothèque des Gibjoncs.

En cours particulier à domicile, pour celles ou ceux qui ne peuvent pas se déplacer.

2 CONSEILLERS À L'ESPRIT ET AU CŒUR OUVERT

René BALAKICHENANE

C'est le besoin d'aider les autres et de lien social qui a amené ce jeune papa à entrer au CCAS de la Ville de Bourges puis à devenir conseiller numérique pour l'Agglomération. Cet humaniste voit dans la transmission du savoir la plus belle façon d'aimer son prochain. Son coup de cœur, trouver les clés qui ouvrent la compréhension des nouvelles technologies. Une fois les connaissances actualisées, la curiosité et l'intelligence font le reste.

Un soupçon d'inquiétude lui vient lorsqu'il est confronté à des situations personnelles difficiles. Mais du bon sens et un cœur sur la main balayent ces quelques nuages, c'est décidément un beau métier.

Nicolas DUVEY

Le besoin de notre agglomération de trouver des agents pouvant combiner contact humain et compétences informatiques fut une aubaine pour lui qui, originaire de Fontainebleau, a des attaches familiales dans le Cher. Même si son public est plutôt sénior, il aide ponctuellement des plus jeunes en recherche d'emploi, comme à la Cyberbase des Gibjoncs, pour prendre en main des logiciels de traitement de texte ou d'image. « *J'aime accompagner les gens à la découverte des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies. C'est toujours gratifiant de pouvoir les amener à une certaine autonomie dans un monde toujours plus connecté* »

PAROLES D'USAGERS

Gérald

René lui construit, à sa demande, un parcours personnalisé pour progresser sur la gestion autonome de son matériel informatique.

Vaut-il mieux utiliser la connexion Wifi ou la 4G ? Des questions qui ne se posent plus pour lui.

« Ordinateur portable, imprimante, smartphone ou box internet, on doit jongler de l'un à l'autre et ça demande une certaine souplesse d'esprit. Ce nouveau champ de connaissances m'ouvre des horizons insoupçonnés. »

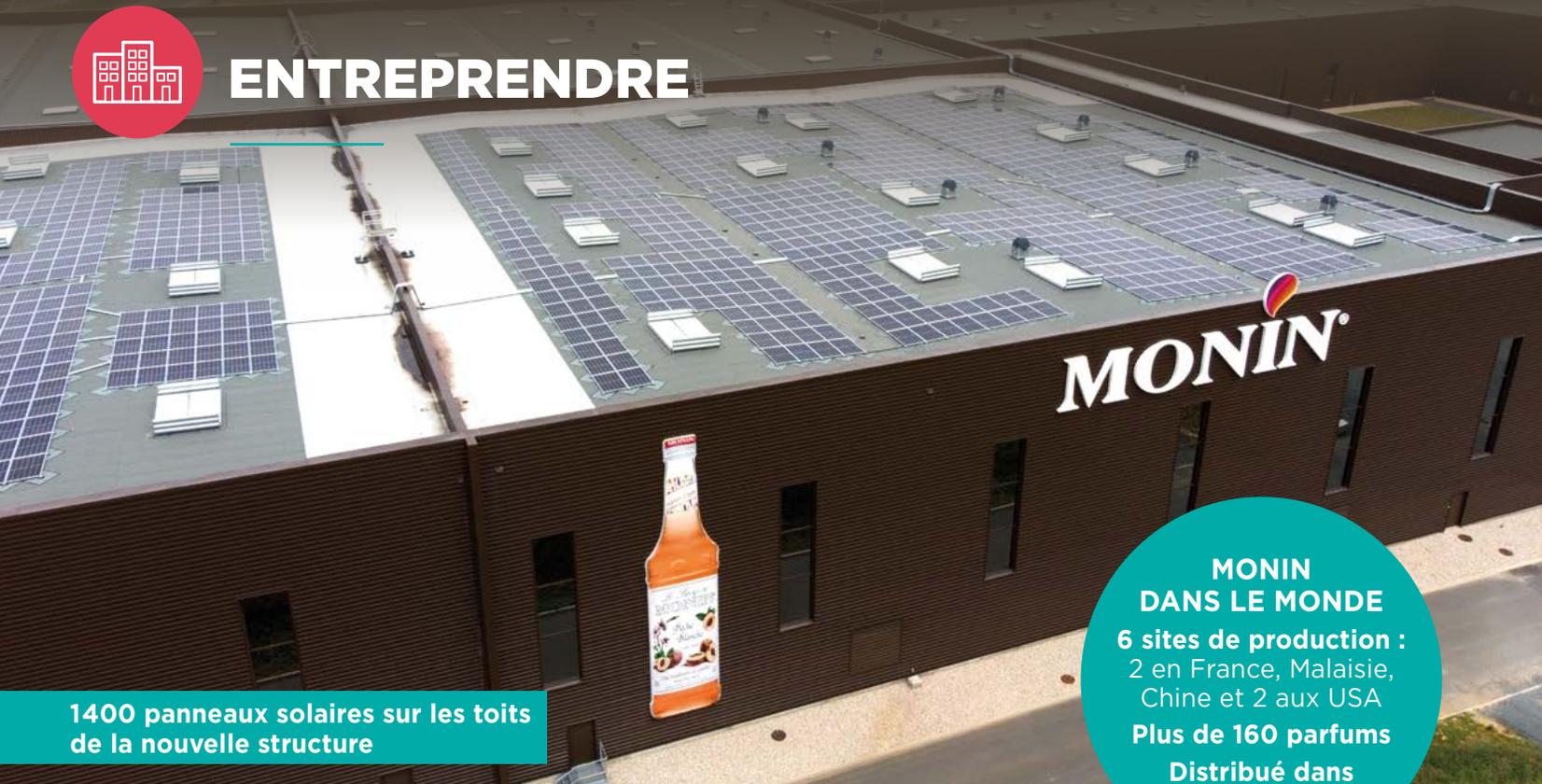
Mauricette reçue par Nicolas à la MJC d'Asnières-lès-Bourges

« Je viens voir souvent ce jeune homme pour des problèmes que j'ai du mal à résoudre. Internet est une source formidable mais c'est difficile de s'adapter lorsque l'on n'a pas été baignée dès son plus jeune âge dedans. C'est très utile pour trouver des recettes de cuisine ou préparer un déplacement. »





ENTREPRENDRE



1400 panneaux solaires sur les toits de la nouvelle structure

**MONIN
DANS LE MONDE**
6 sites de production :
2 en France, Malaisie,
Chine et 2 aux USA
Plus de 160 parfums
Distribué dans
160 pays

MONIN S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT

Présent dans 160 pays, Monin poursuit son ascension en faisant rimer productivité et protection de l'environnement. Une valeur fondamentale pour Olivier Monin, qui en a fait son cheval de bataille en développant des alternatives pour limiter « l'empreinte » environnementale de son entreprise. A Bourges, la société mère fait figure de modèle dans le monde.

En 2017, les établissements Monin quittaient le site historique de la place des Marronniers, pour s'installer, sur près de 20000m², aux portes de l'autoroute A71. Six ans plus tard, Olivier Monin, Président, peut être satisfait du chemin parcouru.

Un nouveau bâtiment, sorti de terre en 2022, abritera l'installation de traitement des effluents de l'entreprise. Elle sera opérationnelle courant 2024. Cette extension permettra à l'entreprise de **réutiliser plus de 80% des eaux usées traitées**.

Monin, une entreprise bien connue à l'échelle internationale, a remporté l'appel à projet européen **LIFE Zeus*** visant à mettre en œuvre le recyclage de ses effluents au sein de son process industriel. « **C'est une première en Europe, pour ne pas dire dans le monde entier** », confie Ludovic Lanouguere, chef de projet Life Zeus. L'usine Monin de Bourges consomme environ 60000 m³ d'eau par an, mais grâce à ce nouveau procédé, elle espère pouvoir recycler 40000 m³ d'eau. « **Les équipes sont sur le pont depuis cinq ans afin d'élaborer ce projet de recyclage de ses rejets liquides** ».

UN DOUBLE OBJECTIF : DIMINUER LES REJETS ET FAIRE BAISSER LA CONSOMMATION D'EAU

L'arrivée sur le nouveau site a permis de mettre en place des installations plus efficaces et de bonnes pratiques pour la gestion de l'eau. En effet, dès le début du projet du nouveau site, Olivier Monin avait annoncé son objectif d'une usine zéro rejet.

Aujourd'hui, les résultats font figure d'exemple dans le domaine agro-alimentaire. « **Au quotidien, on assure le suivi de plus de 95% de la consommation d'eau voire parfois 98%. C'est excellent !** » ajoute Ludovic Lanouguere.

Ces bonnes pratiques sont désormais concrètes et ancrées dans une démarche d'amélioration continue. Des études ont été menées sur les usages les plus consommateurs d'eau, notamment sur la station de nettoyage dont le fonctionnement est constamment surveillé et optimisé. En outre, des systèmes de boucles courtes ont été mis en place pour réutiliser l'eau plusieurs fois dans le process. Par exemple, l'eau consommée pour le refroidissement, qui était perdue auparavant, est maintenant utilisée une seconde fois pour le lavage.

MONIN EN CHIFFRES



1000
collaborateurs
dans le monde entier
dont 400 en France



120 M€
de bouteilles



500 M€
de chiffre
d'affaires

« Dans l'ancienne usine en centre-ville, nous étions à 2,9 litres d'eau consommé pour la fabrication d'1 litre de sirop, aujourd'hui nous sommes bien en dessous des 2 litres d'eau par litre de sirop fabriqué », ajoute le responsable.

En parallèle de la réduction de consommation d'eau qui est la priorité numéro une, l'entreprise Monin a défini en 2019 une deuxième priorité : « **traiter nos eaux usées industrielles en atteignant une qualité conforme à la réutilisation dans l'usine plutôt que de la rejeter !** ». Evaluer les processus les plus performants avec pour ambition d'être innovant, c'est un souci constant pour l'usine berruyère.

1400 PANNEAUX SOLAIRES

Sensible à l'impact que son activité pourrait avoir sur l'environnement, Olivier Monin, a chargé ses équipes d'étudier toutes les possibilités pour contrer les effets potentiellement néfastes. 1400 panneaux solaires d'une surface de 2600m² ont été installés sur les toits de la nouvelle structure. « **L'objectif était de produire de l'énergie pour une autoconsommation de 20% sur l'année. Objectif atteint avec des pics à 30% l'été !** » confie Rodolphe Buclin, Chef de projet RSE**.

UNE VISION À LONG TERME

L'entreprise sensibilise en interne son personnel sur ses projets à long terme, pour une prise de conscience collective. « **Des ateliers de sensibilisation au réchauffement climatique ont été organisés, intitulés « presque du climat », afin de comprendre les enjeux et fixer des objectifs tous ensemble**, ajoute-t-il. **Nos collaborateurs ont travaillé notamment sur la consommation énergétique et nous encourageons le prestataire du restaurant d'entreprise à travailler avec des fournisseurs locaux** ».

Toute une chaîne s'est mise en place au sein de l'usine Monin pour que chacun à sa mesure puisse prendre part à la protection et à la régénération de notre environnement. « **Nous avons fait planter 2500 arbres tout le long de l'espace enherbé du site de Bourges**, explique le chef de projet RSE. **Il y a cette volonté d'agir. 500 arbres fruitiers ont été plantés sur un espace de deux hectares, pour favoriser la biodiversité** ».



UN SOUTIEN AUX POPULATION LOCALES

Dans le cadre des engagements RSE (contribution des entreprises aux enjeux du développement durable), Monin a mis en place un partenariat avec un organisme local à Madagascar afin de développer une filière vanille durable. L'objectif est de pérenniser ses approvisionnements en garantissant une meilleure rémunération des cultivateurs ainsi que des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Une école sera également créée pour améliorer l'accès à l'éducation des plus jeunes. Ce projet permettra à terme, de contribuer au dynamisme économique d'une région enclavée de Madagascar. « **Derrière tout cela, il y a en effet une dimension sociale, très chère à la culture de l'entreprise Monin** ».

Autre exemple et autre fruit : le yuzu. « **Nous souhaitons expérimenter la culture de nos matières premières, à commencer par le yuzu. Ainsi depuis 2018, nous cultivons cet agrume au Portugal en agroécologie et en bio sur 26 hectares. Il n'y a donc pas de recours aux pesticides ou insecticides et pas de travail du sol en profondeur. Au contraire, nous faisons des apports de matière organique pour enrichir les sols, nous plantons des haies coupe-vent pour accueillir la plus grande biodiversité possible et nous appliquons une irrigation très contrôlée afin d'habituer les plantes et anticiper le manque d'eau** ».

QUE SERAIT MONIN SANS LE SUCRE !

En France, Monin soutient la filière de la betterave en adhérant à l'association PADV « Pour une Agriculture du Vivant » dont l'objectif est de rassembler l'ensemble des acteurs de la filière (les agriculteurs, la coopérative sucrière et les industriels) pour accompagner les agriculteurs dans leur transition vers des pratiques agricoles plus durables. « **Depuis 3 ans, à travers son adhésion à l'association PADV, MONIN soutient financièrement la formation d'agriculteurs à l'agroécologie, la mise en place de tests sur des parcelles de betteraves sucrières afin de comparer différents itinéraires techniques pour cette culture** ».

Chez Monin, l'engagement RSE, c'est une liste non exhaustive en faveur de l'environnement qui ne cesse de s'étoffer : alternatives aux emballages plastiques, processus d'achat éco-responsable, privilégier les énergies renouvelables, préserver les ressources en eau... Un engagement industriel dans le domaine agro-alimentaire sans équivalent aujourd'hui dans le monde !

*une victoire basée sur le travail collaboratif avec 3 partenaires français : l'INSA de Toulouse, l'Office international de l'eau et Chemdoc water technologies ** RSE : Responsabilité sociétale des entreprises



EXPÉRIMENTATIONS SUR LE TRI DES **DÉCHETS ALIMENTAIRES**

En 2024, chaque habitant de l'agglomération devra pouvoir trier ses déchets alimentaires : épluchures, marc de café, restes de repas... afin qu'ils ne soient plus mélangés avec les ordures ménagères qui sont incinérées à Gien (45).



La Chapelle-Saint-Ursin fait partie des communes de l'agglomération à expérimenter le bioseau et le point d'apport volontaire.

Pour préparer ce grand chantier de la gestion des déchets, Bourges Plus teste, depuis début juillet, plusieurs modalités auprès d'un échantillon de près de 6% de la population communautaire

UN BON DÉPART !

Sur la commune de La Chapelle-Saint-Ursin, 20 points d'apport volontaire ont été installés dans les rues. Les habitants ont reçu un bioseau ainsi que des sacs biodégradables. Ils peuvent ainsi déposer leurs déchets alimentaires dans ces points, qui sont collectés une fois par semaine.

A Bourges, autour du chemin de Villeneuve, un 3^e bac a été fourni à près de 500 foyers afin de leur permettre d'y déposer leurs déchets alimentaires. Ce bac est collecté chaque semaine.

Pour ces 2 premières expérimentations, les déchets collectés sont compostés sur une plateforme de compostage située route des Quatre Vents à Bourges. La qualité des déchets alimentaires collectés est au rendez-vous, avec relativement peu d'erreurs de tri. Une partie du compost produit est déjà en maturation et sera utilisé pour un usage agricole dans quelques mois.

Enfin, les habitants des communes d'Annoix, de Saint-Just et de Vorly et le quartier des Bigarelles à Bourges ont été dotés en composteurs après un temps de formation au compostage d'environ 1h.

Dans ces secteurs test, la fréquence de collecte des ordures ménagères (bac vert) et des papiers et emballages (bac jaune) est désormais d'un passage tous les 15 jours. Cela vise à limiter la hausse des coûts et encourager le tri des emballages et des papiers (tous les foyers qui le souhaitent ont reçu un bac jaune de plus grande taille) et des déchets alimentaires.

LES PREMIERS RÉSULTATS SONT ENCOURAGEANTS

Plus d'1.5 tonnes de déchets alimentaires sont collectés chaque semaine à La Chapelle-Saint-Ursin et de nouveaux points seront à rajouter cet automne pour simplifier le geste de tri des habitants.

Sur le secteur des Bigarelles et des communes d'Annoix, Saint-Just et Vorly, plus de 20 % des foyers ont participé aux séances de sensibilisation et ont été dotés de composteurs. Avec l'afflux de nouvelles demandes, de nouvelles réunions de sensibilisation ont été programmées en septembre.

Enfin sur le secteur du chemin de Villeneuve, la qualité des déchets alimentaires collectés est très bonne. Et après ...

Un bilan de ces expérimentations sera dressé d'ici la fin de l'année afin de définir les modalités techniques et le calendrier de déploiement sur toute l'agglomération dès janvier prochain.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ÉVOLUE

Document phare pour définir le cadre de l'aménagement du territoire pour ces 10 prochaines années, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est aussi un document vivant qui doit s'adapter aux enjeux du territoire et aux évolutions réglementaires nationales.

Un an après l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Bourges Plus, de nouvelles étapes s'engagent pour faire évoluer ce document.

En juin 2023, le conseil communautaire de Bourges Plus a lancé une procédure de modification du PLUI. Si le projet de modification ne remet pas en cause les grandes orientations définies lors de son élaboration ni le contour des zones constructibles, il permet d'améliorer l'écriture des règles qui définissent les droits à construire sur chaque terrain et les orientations d'aménagement des futurs quartiers.

Ce projet de modifications a également pour vocation de prendre en compte les nouvelles normes s'appliquant aux constructions et aux aménagements et d'intégrer diverses études enrichissant son contenu, comme le renforcement de la trame verte ou la protection du commerce des centres-villes.

Une phase de concertation débutera fin septembre 2023 pour une durée d'un mois, permettant au public de s'exprimer de manière libre et spontanée sur un registre. Le service de l'urbanisme se mettra également à votre disposition pour répondre à vos questions.

A l'issue, le bilan de cette concertation permettra d'enrichir le projet de modifications, avant l'arrêt du projet et la phase d'enquête publique prévue en fin d'année.



MARIE-HÉLÈNE AUBERT, PRÉSIDENTE DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU, À BOURGES LE 10 OCTOBRE.



CONFÉRENCE

de Marie-Hélène AUBERT
PRÉSIDENTE DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU

L'EAU : UN ENJEU MONDIAL, DES ACTIONS LOCALES

20H • AUDITORIUM
DU CONSERVATOIRE DE BOURGES
Rue Henri Sellier 18000 Bourges

Conférence libre d'accès dans la limite des places disponibles.

Plus d'informations sur www.agglo-bourgesplus.fr



Un nouveau temps fort se profile avec les Rendez-vous de l'eau de l'Agglo ! Bourges Plus invite Marie-Hélène AUBERT le 10 octobre prochain, pour une conférence autour de l'or bleu. Il sera question de sa place dans les débats et instances internationales, autant que des solutions en faveur de sa préservation à l'échelon local. Grand et petit cycles de l'eau, assainissement, eau pour l'homme et pour la nature : cette rencontre permettra d'illustrer combien la problématique de la ressource, de sa disponibilité, de sa qualité et de sa durabilité sont transversales.

Membre honoraire du Conseil général de l'environnement et du développement durable et membre du comité de bassin Loire Bretagne en tant que personnalité qualifiée, Marie-Hélène AUBERT préside aujourd'hui le Partenariat Français pour l'Eau.

Elue écologiste au conseil régional Centre Val de Loire, à l'Assemblée nationale puis au Parlement européen entre 1992 et 2009, elle a également été la conseillère à l'Elysée du Président de la République François Hollande de 2012 à 2016, pour les négociations internationales sur le climat et l'environnement, et à ce titre en charge de la préparation de la COP21.

Investie de longue date pour le climat, l'eau, la transition énergétique et écologique, Marie-Hélène AUBERT s'implique à présent sur ces sujets dans le cadre de l'Agenda 2030 porté par l'ONU et de ses 17 objectifs de développement durable. A ce titre, elle a notamment participé à la Conférence sur l'eau 2023 qui s'est tenue au printemps dernier à New York. Elle apportera toute son expertise, le 10 octobre prochain à partir de 20 heures, à l'auditorium du Conservatoire de Bourges (*). Venez nombreux !

(*) Rue Henri Sellier. Entrée libre, dans la limite des places disponibles.



LE 14 OCTOBRE, C'EST LE JOUR DE LA NUIT À TROUY !

Cette animation, ouverte aux enfants comme aux adultes sera l'occasion de parler pollution lumineuse et de comprendre son impact sur la biodiversité. En compagnie d'un guide nature, nous observerons les étoiles, écouterons les animaux nocturnes et observerons le bal des chauves-souris !

Si on en voit, ce sera l'occasion de transmettre l'information au Museum d'Histoire Naturelle de Bourges et de contribuer ainsi à l'atlas intercommunal de la biodiversité.

Animation gratuite - RV à 20h dans le parc du Château Rozé (12 route de la Chapelle) à Trouy, avec une tenue adaptée à la météo du jour.



PATRIMOINE

PLUS D'AMBITION POUR LE PATRIMOINE

REMARQUABLE DE BOURGES

En 1965, le secteur sauvegardé de Bourges, l'un des tous premiers de France, voit le jour. Devenu Site Patrimonial Remarquable en 2016, son rôle est de protéger le centre ancien riche d'un patrimoine urbain, paysager et architectural exceptionnel.



Depuis l'élaboration du règlement d'urbanisme s'appliquant au centre ancien, Bourges a connu de profondes mutations. La conception de la mise en valeur du patrimoine, la perception des enjeux sociaux et économiques ont changé, tout comme les matériaux et les solutions techniques de construction. En outre, la nécessaire amélioration de l'efficacité énergétique du bâti et la lutte contre la vacance du parc de logements rendent nécessaire une refonte et une actualisation des règles d'urbanisme. Actuellement, le plan de sauvegarde et de mise en valeur* est incomplet, avec le risque éventuel de destruction d'éléments de valeur. Les règles et le contenu de la protection actuelle sont donc à actualiser, notamment en matière de commerces en cœur de ville, de valorisation patrimoniale et touristique, et d'habitat.

UNE ÉTUDE EN VUE DE LA REFONTE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Fin 2019, Bourges Plus et la Ville de Bourges engagent la refonte du règlement encadrant le cœur historique et de son périmètre d'application. Les premières études se sont concentrées sur un territoire constitué de centre historique - étendu aux boulevards de la ceinture aménagés aux 19^e et 20^e siècles -, et du site des marais. Elles reposent sur une analyse à la fois architecturale, patrimoniale et environnementale du cadre de vie des Berruyers. À l'issue, un périmètre plus juste du futur site patrimonial remarquable a été défini au regard du patrimoine urbain, paysager et architectural en place. Après validation par l'État d'ici à fin 2023, l'élaboration du règlement rattaché au futur site patrimonial remarquable sera mise en œuvre.

DES OBJECTIFS AU SERVICE DES HABITANTS DE BOURGES PLUS

Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », **Bourges met en oeuvre des projets de revitalisation du centre-ville via des opérations d'aménagement des espaces publics** (requalification de la rue Coursarlon, aménagement de la place Cujas, place Simone-Veil). La refonte du site patrimonial remarquable se révèle aussi un moyen de réinvestir le cœur de ville grâce à un nouveau périmètre d'intervention reliant les différents usages des espaces publics et leur qualité patrimoniale. Cette refonte conduira également à l'élaboration d'un nouveau cadre réglementaire basé sur la préservation et une nécessaire adaptation aux enjeux actuels (environnement...). Le projet de refonte du document d'urbanisme du cœur historique permettra la revalorisation du parc bâti, comme les logements et les devantures commerciales. En améliorant la connaissance du patrimoine, en identifiant ses qualités et en valorisant les édifices, la refonte du site patrimonial remarquable tend à mieux faire connaître de tous le cœur de ville et constitue, de fait, un atout majeur pour la candidature « Bourges Capitale européenne de la culture 2028 ».

* Le plan de sauvegarde et de mise en valeur du centre historique encadre les projets d'aménagement, de construction, de réhabilitation et de réfection. Il constitue un outil de préservation et de valorisation du cœur historique de Bourges et accompagne les propriétaires dans leurs démarches.



64 HECTARES

C'est la surface de l'actuel site patrimonial remarquable



2500

C'est le nombre d'immeubles encadrés par le Plan de sauvegarde et de mise en valeur



124 HECTARES

C'est la surface du projet de futur Site Patrimonial Remarquable

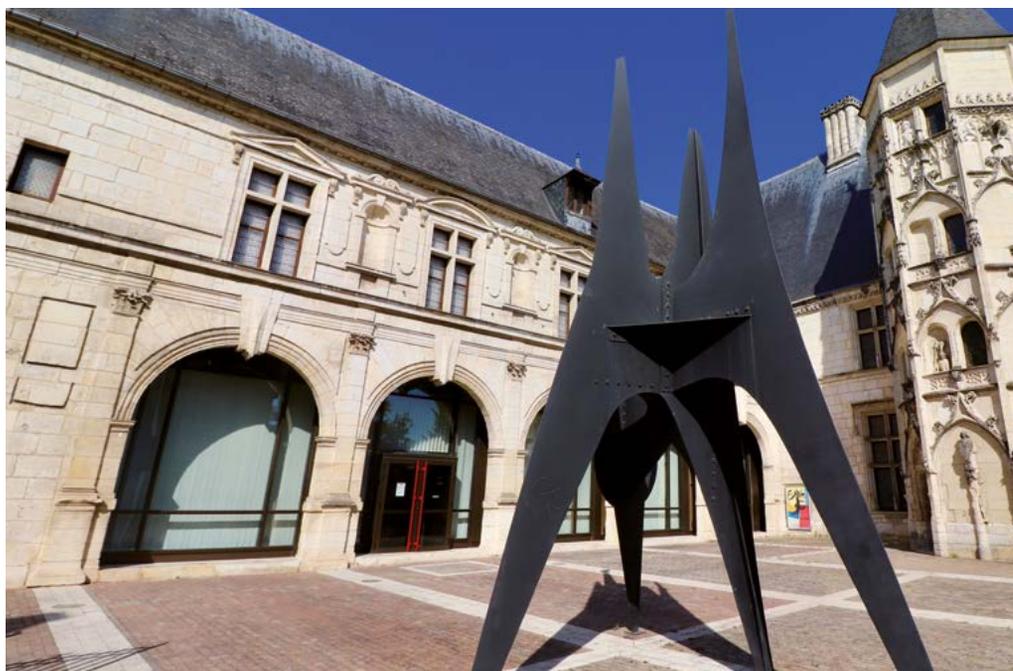
PATRIMOINE BERRUYER, votre avis nous intéresse !

Début 2023, Bourges Plus a engagé une démarche d'inventaire du patrimoine berruyer, accessible à tous. Objectif, observer le cadre de vie et mettre en lumière le patrimoine varié urbain, paysager et architectural. Cet outil participatif invite chacun, habitants de Bourges et de Bourges Plus, visiteurs, touristes, à observer et à signaler l'existence d'éléments présentant une valeur patrimoniale à ses yeux. Il peut s'agir d'un élément d'ornementation (moulure, peinture, ferronnerie, etc.) présent à l'intérieur ou à l'extérieur des immeubles, d'un élément architectural (véranda, verrière, cheminée, etc.), d'une devanture commerciale, d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage, d'une sculpture, d'un aménagement, d'un élément végétal remarquable, etc. L'inventaire participatif vise à anticiper le travail d'élaboration du document d'urbanisme rattaché au futur site patrimonial remarquable, grâce à une connaissance plus fine et actualisée du territoire. À terme, les données recueillies permettront d'envisager d'éventuelles mesures de protection et de valorisation.

COMMENT PARTICIPER À L'INVENTAIRE ?

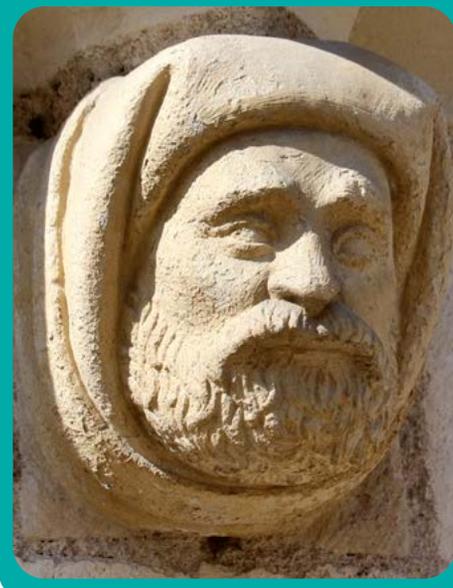
Depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur, il suffit de compléter un formulaire sur le site internet de Bourges Plus. On y renseigne la nature de l'élément que l'on souhaite porter à la connaissance de la collectivité, avec géolocalisation par le biais d'une adresse et éventuellement avec une photographie (anonymat garanti). À noter, cet outil participatif permet de consulter les informations recueillies par la collectivité, retranscrites sur une carte.

- L'inventaire participatif est en ligne sur www.agglo-bourgesplus.fr / Qualité de vie, solidarité, tourisme / rubrique « Le site patrimonial remarquable de Bourges »
- Pour tout renseignement, contactez la direction urbanisme de Bourges Plus au 02 48 57 82 59 ou par mail à yann.legalcher@agglo-bourgesplus.fr



SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE derrière la refonte, des objectifs ambitieux

- maintenir et renforcer le caractère historique et la qualité architecturale du centre ancien de Bourges
- maîtriser l'impact sur le patrimoine de projets susceptibles d'émerger dans la zone
- prévenir la disparition d'éléments remarquables contribuant à la notoriété de la ville et à ses racines culturelles
- renforcer la préservation des abords de la cathédrale Saint-Étienne inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO
- identifier la place et le rôle du végétal et de la biodiversité
- mettre en place un panel d'outils réglementaires de construction et d'urbanisme associant préservation et interventions opérationnelles de qualité
- faire participer la population au projet de préservation et de valorisation du cœur de ville





SERVICES

LA MAISON DE L'HABITAT,

UN LIEU UNIQUE POUR ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES DANS LEURS PROJETS



Siège du service habitat de Bourges Plus, la maison de l'habitat accompagne, informe et oriente les propriétaires privés qui souhaitent rénover leur(s) logement(s).

Connaître et bénéficier des dispositifs possibles en matière de rénovation de son logement : cela peut relever du casse-tête ! Pour trouver réponse à leurs questions, les habitants de l'agglomération peuvent, depuis 2019, passer le seuil de La Maison de l'Habitat. À ce guichet unique situé en centre-ville de Bourges et référencé « Espace Conseil France Rénov' » par l'État, le particulier peut s'informer sur les différents dispositifs en place et bénéficier d'un accompagnement gratuit dans le montage et le suivi de son dossier d'aide. « *La Maison de l'Habitat est destiné à faciliter et simplifier les démarches du propriétaire, occupant ou bailleur, quel que soit son niveau de revenus, souligne Sophie Villa, cheffe du service Habitat à la Direction Développement Territorial, Habitat et Mobilités de Bourges Plus. Le public est accueilli du lundi au vendredi, au n° 4, Cours Avaricum.* »

La Maison de l'Habitat dispose de l'habilitation gouvernementale lui permettant d'accompagner et d'informer le public en rénovation de l'habitat, notamment concernant la réhabilitation énergétique via le programme France Rénov'. « *Notre rôle est de présenter les dispositifs et les aides possibles avec toujours l'ambition d'optimiser le projet, tant sur le plan des travaux que du financement, et d'accompagner l'usager dans l'obtention des aides lui permettant d'améliorer ses conditions de vie mais aussi de réussir la transition écologique et la requalification de l'habitat du territoire.* »

POURQUOI VENIR À LA MAISON DE L'HABITAT ?

La Maison de l'Habitat informe et conseille sur les dispositifs existants. Elle vous accompagne gratuitement dans l'obtention des aides financières (parfois cumulables) diverses si, en tant que propriétaire occupant ou bailleurs, vous souhaitez :

- améliorer la performance énergétique de votre logement
- isoler vos combles, caves, murs...
- améliorer votre confort, tout en réduisant votre facture énergétique (gaz, électricité)
- adapter votre logement (vieillesse, handicap...)
- rénover lourdement un logement
- sortir de la vacance votre logement et le remettre sur le marché pour le louer

DE QUELLES AIDES PEUT-ON BÉNÉFICIER ?

- les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), sous condition de ressources (travaux de rénovation pour habitat dégradé, travaux de rénovation énergétique, travaux d'adaptation liés au vieillissement / handicap)
- les aides de Bourges Plus
- Ma Prime Rénov'
- les aides de la Région, du Département
- les Certificats d'économie d'énergie (CEE)
- les aides des caisses de retraites
- les aides d'Action Logement pour les salariés des entreprises qui cotisent
- les prêts et déductions fiscales (Éco-prêts, déductions pour les propriétaires bailleurs avec les dispositifs Loc'Avantage, etc.)



ENVIE DE RAVALER VOTRE FAÇADE ?

Sur le périmètre du Site patrimonial remarquable, Bourges Plus et la Ville de Bourges octroient une aide financière pour des travaux de ravalement de façade afin de soutenir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine du centre-ville historique. L'aide aux travaux de ravalement de façade se rapporte à la façade visible depuis l'espace public. Le montant de la subvention varie entre 30 % et 50 % du montant des travaux, dans la limite de 5 000 € ou 10 000 €, selon le degré de protection patrimoniale de l'immeuble et du secteur concerné.

En complément de cette aide, la Fondation du Patrimoine peut vous soutenir financièrement, que ce soit par le biais d'un avantage fiscal ou d'une aide directe.



L'équipe du service habitat de Bourges Plus

VOUS RECHERCHEZ DES ENTREPRISES QUALIFIÉES ET VOUS SOUHAITEZ ENTREPRENDRE UNE RÉNOVATION GLOBALE ET PERFORMANTE ?

Quels que soient vos revenus, Bourges Plus, par le biais de son dispositif Énergie'nov, vous accompagne dans votre projet de rénovation énergétique globale et performante et vous oriente vers des groupements d'entreprises qu'elle a formé.

VOUS AVEZ UN OU DES LOGEMENTS INOCCUPÉS QUI POURRAIENT ÊTRE MIS EN LOCATION ?

Bourges Plus peut vous aider à remettre sur le marché votre ou vos logements vacants. Il existe de nombreux dispositifs adaptés à votre situation et à vos projets. À La Maison de l'Habitat, une conseillère vous accompagne, pour une aide à la gestion, une mobilisation de financements en vue de travaux, ou pour une orientation vers des dispositifs spécialisés (opérateurs, agences, intermédiation locative).

COMMENT S'INFORMER ?

La Maison de l'Habitat est ouverte de 14h à 16h30, du lundi au vendredi

Numéro gratuit : 0800 732 140

Contact mail : habitat@agglo-bourgesplus.fr

Pour toute prise de rendez-vous, contacter le 0800 732 140 (service et appel gratuits) ou par mail à habitat@agglo-bourgesplus.fr.

La Maison de l'Habitat propose des permanences en partenariat avec l'Agence locale des énergies et du climat du Cher (Alec 18) et des permanences numériques avec des conseillers (accès gratuit). Pour en bénéficier, il suffit de prendre rendez-vous.

i Info : www.agglo-bourgesplus.fr/ Rubrique « résider »

i Info : Renseignements au 02 48 24 07 72 et fondationpatrimoine18@sollier.fr

LE SERVICE HABITAT DE BOURGES PLUS EN CHIFFRES

- **9 agents basés à la Maison de l'Habitat** avec des missions dédiées à la politique locale de l'habitat de Bourges Plus approuvée, fin 2022, dans son Programme local de l'Habitat 2023-2028.
- **En 2022 : 3 500 contacts** à la Maison de l'Habitat.
- **Depuis 2020 : 600 000 € en moyenne par an octroyés sur les fonds propres de Bourges Plus**, pour la réhabilitation de l'habitat privé sur le territoire de l'agglomération.
- **En 2022 : 650 000 € engagés par Bourges Plus et 1,8 M d'€ par l'Anah**, en faveur de l'amélioration de l'habitat privé via des dispositifs mis en place par Bourges Plus (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat).
- **Entre 2019 et 2022 : près de 700 logements rénovés** avec le concours de l'Anah et de Bourges Plus.
- **Entre 2019 et 2022 : plus de 10 M d'€ de travaux de rénovation** énergétique, financés par l'Anah et Bourges Plus.
- **De 2019 à 2022 : 200 000 € octroyés, à parité, par Bourges Plus et la Ville de Bourges** pour les travaux de ravalement de façades (propriétaires privés) du Site patrimonial remarquable de Bourges.
- **Depuis plus de 10 ans : le parc de logements vacants sur le territoire est en constante augmentation et atteint 12%** (donnée INSEE 2017), soit **près de 7 000 logements**, dont 80% à Bourges (5 500 logements vacants). Une partie de ces logements relève de la vacance de rotation. Environ 1 700 logements majoritairement localisés à Bourges sont vacants depuis plus de 2 ans dans le parc privé. L'objectif est de remettre 55 logements en état par an soit, **au total, 300 logements sur la période 2022-2028.**



UN PARKING DE COVOITURAGE PORTE DE NEVERS



Une aire de covoiturage a été réalisée avenue François Mitterrand après qu'un diagnostic sur le stationnement a mis en avant la saturation du parking de l'hôpital et des stationnements gênants à proximité immédiate.

LE COVOITURAGE, UNE OFFRE DE MOBILITÉ PARTAGÉE ET SOLIDAIRE

Selon le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, 70% des déplacements domicile-travail sont réalisés avec des véhicules individuels. Le covoiturage permet à l'usager d'économiser jusqu'à 2 000 € annuellement pour un trajet quotidien

de 30km. Mais c'est aussi un geste solidaire qui permet la mobilité, là où il n'y a pas de transport en commun, pour ceux qui n'ont pas de voiture ou qui ne peuvent pas conduire.

La préservation de notre planète est aussi une préoccupation motivante. La voiture individuelle émet à elle seule plus de 15% des gaz à effet de serre en France. Partager un véhicule, c'est diviser par deux ou plus les émissions de CO² de son trajet.

La résorption de la circulation qui en découle facilite les déplacements et améliore grandement le problème du stationnement.

QUELQUES POINTS DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT

Sur un terrain d'une superficie d'environ 4400 m², situé entre la blanchisserie de l'hôpital et la rocade, a été créé un parking de 48 places dont un emplacement pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et deux emplacements destinés à la recharge de véhicules électriques. Un abri vélos permet le stationnement pour 6 vélos.

Idéalement situé à l'entrée de la ville de Bourges, il devrait inciter les véhicules, garés auparavant le long de la route départementale en direction d'Avord, à venir sur cet espace qui leur est dédié.

L'accès au chemin agricole sera conservé et protégé par une barrière. Les trottoirs, qui répondent aux normes actuelles d'accessibilité, intègrent des dispositifs de détection pour les personnes mal voyantes et la place PMR est directement desservie par un cheminement piéton adapté.

GAREZ-VOUS EN TOUTE TRANQUILLITÉ

Une caméra de vidéoprotection à 360° est en place aux abords du giratoire, permettant une visibilité tant sur le carrefour que sur le parking.

Biodiversité, végétalisation et gestion des eaux de ruissellement, ce projet a un bilan écologique le plus vertueux possible.

Tout d'abord, le plus visible, sera la plantation d'une quinzaine d'arbres de hautes tiges dont les essences restent à déterminer avec le service espaces verts de la Ville de Bourges. Ces arbres seront à feuillage caduc afin d'apporter de l'ombre et donc de la fraîcheur l'été, tout en préservant l'ensoleillement l'hiver. Des végétations basses compléteront harmonieusement l'ensemble tout en contribuant à la biodiversité. La surface plantée ainsi créée sera d'environ 1530 m².

Pour tenir compte de l'objectif de création d'une trame noire sur notre territoire, ouvrant des corridors écologiques pouvant être empruntés par les espèces nocturnes, un éclairage LED programmable lie économie d'énergie et contrôle fin de la luminosité.

La gestion des eaux pluviales répond à deux objectifs majeurs, comme dans tous les projets initiés par l'Agglomération :

- La pluie s'infiltre localement et ainsi recharge la nappe phréatique. Des noues, ou fossés, favorisent la végétation en dirigeant les ruissellements vers les zones plantées.
- Les sols sont rendus plus perméables par la pose d'enrobés drainants sur les cheminements piétonniers.

FINANCEMENT :

BOURGES PLUS
87 656 €

**ETAT - SUBVENTION
DSIL**
198 681 €



MUTUELLE TERRITORIALE L'AGGLO SOLIDAIRE DE VOTRE SANTÉ

Pour renforcer l'accès aux soins de ses habitants, la communauté d'agglomération a mis en place un projet de mutuelle de territoire. Le 14 octobre 2022, Bourges Plus et Mutuale signaient un partenariat. Depuis lors, la communauté d'agglomération propose une alternative solidaire pour garantir l'accès aux soins et aux droits pour tous. Il est préoccupant de constater que 1,6 million de Français renoncent aux soins pour diverses raisons. Les garanties de l'offre Mutuale ont donc été conçues pour favoriser l'accès aux soins et accompagner au quotidien des populations dans leurs besoins de santé tout en préservant leur pouvoir d'achat.

UNE MUTUELLE DE TERRITOIRE, POUR QUI ?

Mutuale étudie gratuitement toutes les situations que vous soyez sénior, retraité(e)s, jeune, étudiant(els), sans emploi, en couple avec ou sans enfant, ou bien en situation mono-parentale.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous où à vous rendre à l'une des permanences sur le territoire de l'agglomération.

PERMANENCES À BOURGES

- **Mardi 26 septembre** : Salle du Val d'Auron, 18h00
- **Mercredi 4 octobre 2023** : école Maryse Bastié à Bourges, 18h00
- **Lundi 16 octobre** : Grande salle des fêtes d'Asnières, 18h00
- **Mardi 24 octobre 2023** : espace Michel de Bourges (salle n° 4 – rez-de-chaussée), 18h00
- **Mardi 7 novembre** : Grande salle des fêtes de la Chancellerie, 18h00
- **Mercredi 15 novembre** : Salle Pour Tous des Gibjoncs, 18h00



ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

• 02 54 56 41 41

Pour obtenir un rendez-vous ou connaître
les prochaines permanences sur le
territoire de l'agglomération
agence.bourges@mutuale.fr

A l'agence de Bourges
11 avenue du 11 novembre 1918
18 000 Bourges



COMMENT ÇA MARCHE ?

L'ACCUEIL DU PUBLIC À L'AGGLO

Soucieuse de répondre à toutes les demandes des usagers, Bourges Plus facilite vos démarches en multipliant les points d'informations : numéro de téléphone unique, plateforme numérique et accueil physique. Comment ça marche !



VOUS AVEZ UNE QUESTION CONCERNANT L'EAU, L'ASSAINISSEMENT OU L'ENVIRONNEMENT/ DÉCHETS ?

Pour contacter le service clientèle de l'agglomération de Bourges Plus, un seul numéro :

0 800 897 730 (appel gratuit)

En dehors des horaires d'ouverture, vous serez automatiquement renvoyé vers un numéro d'urgence ou vous pouvez vous rendre à l'accueil du Prado, au 4 boulevard de l'Avenir à Bourges

du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (sauf le mardi ouverture à 10h)



VOUS AVEZ UNE QUESTION CONCERNANT L'URBANISME OU LE FONCIER ?

Contactez le 02 46 08 11 13

ou rendez-vous à l'adresse suivante : Bourges Plus, 23-31 boulevard Foch le lundi de 9h à 12h, du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 13h30 à 16h30



ET EN PLUS...

L'accueil du public au 4 boulevard de l'Avenir à Bourges est là pour répondre à vos questions et vous fournir des informations sur les services offerts par la communauté d'agglomération de Bourges Plus. Les agents d'accueil peuvent vous aider dans divers domaines tels que l'environnement, l'urbanisme, les déchets, etc.

Malgré tout si vous avez des questions spécifiques ou des demandes plus particulières, vous pouvez contacter le 02 48 48 58 58 qui vous orientera vers le service concerné ou posez votre question via le formulaire en ligne sur le site de bourges plus : www.agglo-bourgesplus.fr



BOURGES PLUS À VOTRE ÉCOUTE

Bourges plus vous écoute et vous répond sur facebook. Vous souhaitez commenter, réagir ou interpellier nos services sur un sujet précis, notre webmaster répond à toutes vos questions sur la page facebook de Bourges Plus.

TEMPS FORT

Jeunes de 14 à 28 ans, solo ou groupe, de l'agglomération Bourges Plus
Pour tout renseignement, contactez le 07.87.25.56.16



CONCOURS LES JEUNES ONT DU TALENT 2023

Date limite de candidature 7 OCTOBRE 2023

500 € POUR CHAQUE GAGNANT DE CHAQUE CATÉGORIE

DANSE MUSIQUE
EXPRESSION LIBRE THÉÂTRE

PRJ BOURGES



an ct
FONDATION INSA
BOURGES PLUS
Bourges 2023
BOURGES

Les Foulées
Roses
2013-2023 • 10 ANS



26^e Défi inter-entreprises de l'Agglo

Le vendredi 29 septembre à partir de 16h30

Les entreprises de l'agglomération et du département du Cher se retrouveront autour du plan d'eau du Val d'Auron, au niveau de la base de voile pour disputer amicalement le 26^e Défi inter-entreprise de l'agglo. Un événement populaire et toujours spectaculaire !

Chaque entreprise participante est invitée à former une ou plusieurs équipes (masculines, féminines ou mixtes) qui devront défendre les couleurs de leur entreprise au cours d'épreuves sportives chronométrées.

Chaque équipe est composée de quatre personnes qui se relayeront au cours des épreuves : course à pied, VTT, canoë.

Le départ des épreuves est prévu à 17h45.

Venez les encourager !

Dans l'agglo, « nos jeunes ont du talent » !

Les inscriptions au concours « Les Jeunes ont du talent 2023 », organisé par le service Jeunesse de la Ville de Bourges en partenariat avec Bourges Plus, sont ouvertes ! Les jeunes de 14 à 28 ans sont invités à proposer leur candidature dans l'une des quatre catégories : musique, théâtre, danse et "libre". En groupe ou en solo, vous avez jusqu'au 7 octobre pour vous inscrire ! Une sélection de 3 artistes ou groupes par catégorie sera réalisée par le jury constitué et les finales se dérouleront aux dates et lieux suivants :

Samedi 18 novembre pour les catégories Musique et Danse au Hublot

Samedi 25 novembre pour les catégories Théâtre et Expression Libre au Théâtre Jacques-Cœur

Notre partenaire « Fondation INSA Centre Val de Loire » remettra à l'issue du spectacle des finalistes : un prix d'une valeur de 500€ pour chacun des groupes vainqueurs ou solo des 4 catégories et un prix d'une valeur de

100€ pour chacun des 8 autres finalistes (numéraires, ou bons d'achat ou lots).

Voir règlement et fiche d'inscription sur le site de la ville de Bourges :

www.ville-bourges.fr

Le règlement et le formulaire d'inscription sont à envoyer jusqu'au 07 octobre 2023, à l'adresse suivante : lesjeunesontdutablent@ville-bourges.fr

Pour tout renseignement, contactez David au 07.87.25.56.16.

La 10^e édition des foulées roses du Berry Harmonie

Mutuelle aura lieu le 1^{er} octobre à la Chapelle-Saint-Ursin.

Une course de 6 Km, en partenariat avec Bourges Plus, qui permettra de récolter des fonds pour l'association "Oncoberry Cher et Indre".

Soyez nombreux à participer !

www.fouleesrosesduberry.fr

BUS

GRATUIT

À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE



VOTRE RÉSEAU AGGLOBUS LA LIBERTÉ EN



Des bus + tard le soir
+ de bus le dimanche
+ de VitaBus
et de LibertiBus

+ D'INFOS SUR
www.agglobus.com

STU BOURGES
GROUPE RATP

aggloBus
LE RÉSEAU DES TRANSPORTS URBAINS
DE BOURGES ET SON AGGLOMÉRATION